



Avenir de la Fonction publique : PPCR

Bilan d'étape – 10 mars 2015

Intervention de la CFDT

Madame la ministre,

Tout d'abord, la CFDT note positivement le choix du Gouvernement d'inscrire la négociation dans le respect du statut et des principes régissant la Fonction publique.

La réunion que vous présidez aujourd'hui s'inscrit dans le calendrier de la négociation sur l'« Avenir de la Fonction publique : PPCR », calendrier et méthode que nous avons arrêtés collectivement il y a maintenant un an. La CFDT a pris bonne note des orientations que vous venez de donner tout en respectant pleinement la négociation à venir.

Sur l'organisation de la négociation, la CFDT Fonctions publiques a dit sa satisfaction du temps consacré aux échanges autour de l'architecture statutaire avant d'aborder la traduction concrète des revendications exprimées dans la séquence 4 consacrée à la grille.

Elle a aussi redit son souhait de voir distinguer les séquences 1-4 (architecture statutaire-grille) et 2-3 (gestion des emplois-gestion des agents).

Pour la CFDT, les séquences 2 et 3 consacrées à la gestion des emplois et des agents doivent renvoyer pour partie à une négociation plus large sur l'amélioration du dialogue social qui traiterait des compétences des CAP, et pour une autre partie à des discussions par versant. Mais, la CFDT Fonctions publiques, acquise à la nécessité de faciliter les mobilités, souhaite rappeler que la réalité est têtue. Il en est ainsi de la structure des emplois par versants qui ne sera pas modifiée de sitôt et qui ne facilite pas les fameuses mobilités : 52% de catégorie A à l'État (hors enseignants) contre 75% de C à la Territoriale, professions réglementées à l'Hospitalière... En plus du sujet « mobilité », il en est un autre qui restera à traiter : celui de l'attractivité des territoires. La CFDT sera donc bien présente au second semestre pour en traiter dans le calendrier que vous venez d'annoncer.

Sur la séquence 4 de la négociation qui sera consacrée à la grille, la CFDT Fonctions publiques tient à rappeler ici les grandes lignes de ses revendications : l'avancement d'échelon doit reconnaître l'ancienneté et donc se faire au même rythme pour tous. La CFDT se félicite donc pleinement de votre annonce, même si elle veillera à la préservation de l'intérêt de tous les agents notamment sur le versant territorial. L'avancement de grade doit reconnaître la montée en compétences et donc la « valeur professionnelle ». Mais la « valeur professionnelle » doit aussi être reconnue par des vecteurs autres que financiers : formation, mobilité professionnelle, ... Pour cela, il conviendrait de faire des évaluations sur un rythme bisannuel plutôt qu'annuel et de fixer ensemble les objectifs à l'entretien

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

d'évaluation, comme vous l'avez proposé dans un temps ultérieur à la négociation qui nous occupe.

Enfin, sur les corps et catégories, la CFDT rappelle sa revendication d'une structure la plus harmonisée possible en trois grades.

Sur les mesures indiciaires proprement dites et dont il est indispensable de dire un mot, la CFDT attend des propositions qui permettent au moins deux choses devenues indispensables aujourd'hui :

- revaloriser les écarts entre les différents niveaux de recrutement afin de mieux reconnaître les qualifications ;
- augmenter les amplitudes entre premier et dernier échelon d'un corps pour les faire tendre au moins vers 2.

Sur l'allongement des durées de carrière, la CFDT regardera de très près les effets conjugués de l'allongement de durée et de l'augmentation indiciaire sur la rémunération cumulée sur la carrière, dans l'intérêt des agents.

Mais une grille de rémunération ne résume pas à elle seule ce qui est convenu d'appeler la carrière. C'est pourquoi, la CFDT tient à mettre l'accent sur deux de ses autres propositions :

- généraliser les recrutements sur titres pour les professions réglementées dans les trois versants ;
- mettre en œuvre ou au moins expérimenter des cadres communs à deux ou trois versants pour un certain nombre de métiers bien identifiés : conservateurs des bibliothèques, infirmiers, assistants de service social, métiers techniques et administratifs. Les agents ont à y gagner et, si on les écoute, sont même demandeurs. Grille, recrutement, formation : pour chacun des cas cités il n'est pas impensable de pouvoir avancer sur au moins deux de ces sujets à chaque fois.

Sur tous ces points, la CFDT Fonctions publiques a fait parvenir une contribution écrite de ses revendications et propositions, et c'est à cette aune que nous avancerons dans la suite de la négociation et jugerons du point d'arrivée.